



★ Assurer les besoins de demain

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 30 SEPTEMBRE 2025



TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS PROSPECTIVES	3
DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	4
FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	4
AUTRES FAITS MARQUANTS.....	4
OBJECTIFS	5
EXAMEN OPÉRATIONNEL ET HISTORIQUE	5
TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE.....	12
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
FLUX DE TRÉSORERIE, CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET GESTION DU CAPITAL.....	14
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	15
DISPOSITIONS HORS BILAN	15
APPLICATION DES NOUVELLES IFRS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	15
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	15
INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	16

Le présent rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2025. Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions du formulaire 51-102, approuvé par le conseil d'administration et daté du 11 novembre 2025. Il doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024 (les « états financiers ») ainsi que états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) applicables à l'établissement des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire. Tous les montants monétaires inclus dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, étant la devise fonctionnelle et de présentation de la Société, sauf indication contraire.

Les conventions comptables suivies dans les états financiers sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Raphaël Gaudreault, ingénieur minier, chef de l'exploitation d'Arianne, personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101, a examiné les informations techniques suivantes.

De plus amples renseignements concernant la Société et ses activités sont déposés par voie électronique dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au Canada et peuvent être consultés sur www.sedarplus.ca.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion concernant nos plans, attentes et intentions, résultats, niveaux d'activité, rendement, objectifs ou réalisations actuels et futurs, ou tout autre événement ou développement futur constituent des déclarations prospectives. Les mots « peut », « sera », « devrait », « pourrait », « s'attend à », « planifie », « a l'intention de », « tendances », « indications », « anticipe », « croit », « probable », « prédit », « estime » ou « potentiel » ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou d'autres mots ou expressions comparables, visent à identifier les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs spécifiques contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant le développement général de l'entreprise et le démarrage éventuel de la production commerciale et la position de liquidité de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur les estimations et hypothèses que nous avons formulées concernant, entre autres, la conjoncture économique générale et l'industrie minière en général, à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous jugeons appropriés et raisonnables dans les circonstances. Bien que raisonnables, les énoncés peuvent comporter des risques et des incertitudes connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés.

Arianne s'assure de se conformer à toutes les lois, réglementations et permis environnementaux et sociaux pertinents à tous égards importants.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Arianne est une entreprise axée sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul situé dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (symbole DAN), à la Bourse de Francfort (symbole JE9N) et au marché OTCQX (OTCQX) (symbole DRRSF). Le siège social de la Société est situé au 901, boul. Talbot, bureau 302, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 6N7.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

- Le 5 novembre 2025, Arianne a signé un protocole d'entente (« MoU ») avec des Travertine Technologies pour la production d'acide phosphorique purifié. Voir la section REVUE OPÉRATIONNELLE ET HISTORIQUE.
- Le 4 octobre 2025, Arianne a annoncé l'approbation conditionnelle d'une subvention pouvant atteindre 735 000 \$ du gouvernement du Canada pour l'avancement de ses travaux sur l'acide phosphorique purifié.
- Le 25 juin 2025, Arianne a annoncé sa participation à une subvention du gouvernement du Québec. Grâce à cette subvention, Arianne et ses partenaires ont reçu du financement pour participer à un projet visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement pour l'intégration locale de la filière lithium-fer-phosphate au Québec.
- En mars 2025, un partenariat impliquant Arianne a reçu 1,4 million de dollars pour des travaux associés à la batterie LFP. Dans le cadre des travaux sur un nouveau procédé de production de fer de haute pureté, Arianne fournira des résidus contenant de la magnétite (fer) provenant de son gisement de Lac à Paul qui seront ensuite traités et purifiés dans le matériau nécessaire à ces batteries.

AUTRES FAITS MARQUANTS

- Le 26 septembre 2026, à la suite de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, sept administrateurs ont été réélus et toutes les motions ont été approuvées.
- Le 11 septembre 2025, la Société a annoncé la nomination de Marco Gagnon au poste de président exécutif et la création du poste de direction « Chef des initiatives stratégiques et commerciales », poste occupé par Brian Ostroff, qui a quitté son poste actuel de président.
- Le 31 mars 2025, Arianne a annoncé qu'elle avait choisi d'émettre 10 824 601 actions à titre de paiement annuel d'intérêts sur la ligne de crédit, à 0,155 \$ par action. De plus, 5 millions de bons de souscription non transférables ont été émis à Mercury, avec une échéance le 31 mars 2026 et un prix d'exercice de 0,33 \$ par action.
- Le 13 mars 2025, Arianne a nommé Pierre Fitzgibbon à titre de conseiller stratégique de la Société.
- En février 2025, la Société a engagé une société de relations avec les investisseurs basée en Australie afin de présenter Arianne à la communauté des investisseurs asiatiques.

- Au début de 2025, la Société a présenté un récapitulatif de 2024 et discuté de ses plans pour 2025. Arianne a également annoncé sa présence au Forum canadien sur les minéraux critiques du gouvernement canadien à New York le 3 février 2025.

OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques qui guident la direction et les administrateurs de la Société peuvent être résumés comme suit :

- À la suite des résultats favorables de l'étude PFS commencée en janvier 2024, la Société décidera quand commencer une étude de faisabilité sur un projet d'usine PPA. Le travail en vue de cette décision est toujours en cours;
- Continuer d'optimiser le projet Lac à Paul et les projets de recherche en application directe en cours et maintenir le statut des claims miniers et permis ;
- Sécuriser le financement pour la construction et le développement du projet Lac à Paul ; et
- Signer une entente sur les répercussions et les avantages avec les Premières Nations.

Les activités envisagées ci-dessus sont toujours soumises à des questions et à des échéanciers qui ne sont pas sous le contrôle exclusif d'Arianne. Ces facteurs comprennent la capacité d'obtenir, à des conditions acceptables pour Arianne, du financement, des approbations gouvernementales et d'autres tiers, des licences, des droits de passage et des droits de surface.

EXAMEN OPÉRATIONNEL ET HISTORIQUE

Bien que 85% de la production mondiale de phosphate soit utilisée dans les engrais, il existe une demande croissante d'autres applications spécialisées. En raison de la nature du gisement d'Arianne Phosphate, il permet à la Société de produire un concentré de phosphate de très haute pureté et à faible teneur en contaminants qui peut être utilisé pour d'autres applications, ainsi que pour les engrais. Arianne a été active dans la recherche de plusieurs opportunités qui permettraient à son produit une plus grande clientèle potentielle.

BATTERIE LITHIUM-FER-PHOSPHATE (LFP)

Au cours des dernières années, la batterie LFP a gagné en pénétration dans certains segments de l'industrie automobile avec plusieurs grandes entreprises augmentant le nombre de véhicules utilisant ces batteries. Depuis le début de l'année 2023, les grands constructeurs automobiles ont annoncé la construction de leurs usines LFP aux États-Unis et au Canada, tandis que d'autres envisagent d'adopter les batteries LFP. De plus, la batterie LFP est également utilisée dans les systèmes de stockage d'énergie (« ESS ») et devrait contribuer grandement à la demande de LFP.

Le gouvernement américain a accéléré ses efforts pour renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles en accordant des subventions à un éventail d'entreprises de l'industrie des batteries, y compris celles qui développent des installations d'acide phosphorique purifié. Une contrainte sur certaines des technologies de batteries actuelles a été la capacité de trouver un approvisionnement à la fois suffisant et sûr des matériaux nécessaires pour produire ces batteries, un défi qui a un impact sur l'industrie. Dans le cas des batteries LFP, le fer et le phosphate sont plus faciles à trouver et devraient permettre la croissance substantielle qui devrait se produire au cours des prochaines années.

L'acide phosphorique purifié a suscité un intérêt considérable ces dernières années car il s'agit d'un ingrédient important de la batterie LFP. Actuellement, l'approvisionnement en APP est limité, notamment en dehors de la Chine, car il a toujours été utilisé dans les conservateurs alimentaires et d'autres applications industrielles, et désormais, le LFP empiète rapidement sur l'offre existante.

Le concentré de haute pureté d'Arianne peut répondre à un large éventail de besoins, des engrais aux applications plus avancées, et l'emplacement d'Arianne dans un environnement géopolitique sûr offre une sécurité d'approvisionnement à ceux qui cherchent à s'approvisionner en phosphate auprès de juridictions plus sûres.

Arianne a réalisé une étude de pré faisabilité avec Prayon (voir communiqué de presse du 30 octobre 2019) il y a plusieurs années et, compte tenu de la demande d'acide phosphorique purifié, la Société continue de chercher des occasions d'expansion en aval et d'être un producteur pour le marché LFP. Le concentré de phosphate d'Arianne a très bien réagi au cours du procédé en 2019. De plus, en raison de la nature de haute qualité de l'apport de concentré de phosphate d'Arianne, le sous-produit de gypse produit au cours du procédé semble avoir une valeur commerciale, par opposition aux déchets contaminés typiques générés par l'utilisation de sources traditionnelles de phosphate naturel.

Des tests ont été réalisés en 2022, sur des échantillons d'acide phosphorique produits par Prayon Technologies, une division de PRAYON S.A. (« Prayon »), un leader mondial dans la production d'acide phosphorique purifié et un ingrédient nécessaire à la production de batteries LFP. Le rapport décrit en détail le processus complet de conversion du concentré de phosphate d'Arianne en acide, passe en revue diverses méthodes pour le faire, optimise les performances/récupérations et fournit des spécifications complètes. Outre les rapports, Arianne a également reçu des échantillons d'acide phosphorique purifié fabriqué à partir de son concentré de phosphate et produit par le processus. Les rapports et les échantillons sont actuellement mis à la disposition des entreprises intéressées à avoir accès au concentré de phosphate d'Arianne ou aux produits fabriqués à partir de celui-ci.

Le marché du LFP représente une opportunité importante pour la Société, d'autant plus que l'apatite (phosphate) figure sur la liste des minéraux critiques et stratégiques du Québec. En poursuivant ce marché, Arianne sera en mesure d'aller au-delà du rôle de productrice et de vendeuse de concentrés, mais également de devenir un acteur dominant sur les marchés de haute pureté, de batteries et spécialisés. De plus, avec la production d'acide phosphorique purifié à partir de concentrés de phosphate provenant de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Société bénéficiera d'une économie considérablement améliorée et permettra à la région du Saguenay de s'imposer au sein de l'écosystème mondial des batteries.

En juin 2024, la Société a reçu un rapport final positif sur la PFS sur la construction d'une usine d'APP située dans la région du Saguenay au Québec et, avec un accès facile aux principaux centres de batteries nord-américains tels que Bécancour, au Québec, la « ceinture de batteries » américaine dans le sud-est et l'industrie automobile américaine au Michigan et dans les États environnants. Le rapport envisage une capacité annuelle maximale de 350 000 tonnes d'AAP de qualité batterie, ce qui ferait d'Arianne l'un des plus grands producteurs à l'extérieur de la Chine et capable de répondre à une partie importante des besoins occidentaux en matière de batteries. De plus, l'installation produirait également plus de 200 000 tonnes d'acide phosphorique secondaire de qualité supérieure utilisé pour les aliments pour animaux et les engrais spéciaux. En raison des fermetures prévues en Amérique du Nord et en Europe, ce marché secondaire sera grandement mal desservi et offrira des possibilités économiques supplémentaires à Arianne.

La PFS comprenait une usine d'acide phosphorique purifié et une usine de production d'acide sulfurique, toutes deux situées sur la rive sud de la rivière Saguenay.

L'étude démontre qu'en choisissant de construire sa propre usine de production d'acide sulfurique, l'exploitation réduirait considérablement le risque environnemental associé au transport de matériaux sous forme acide et réduirait considérablement les besoins d'une infrastructure de transport en déplaçant trois fois moins de matériaux.

De plus, en produisant de l'acide sulfurique par l'apport direct de soufre, l'installation serait en mesure d'être un producteur net d'électricité grâce au captage de la vapeur par des turbines qui produiront de l'électricité. Cette puissance permettrait à l'installation de fonctionner sans avoir besoin de sources d'énergie externes et permettrait à l'installation de vendre son excédent d'électricité dans le réseau électrique au profit de la communauté régionale.

La Société évalue les prochaines étapes à la suite de la réception de cette étude favorable. Depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a entrepris d'autres études afin d'optimiser le ratio d'APP par rapport à l'acide de deuxième niveau, ce qui améliorerait le profil de rentabilité de l'installation et générerait une capacité supplémentaire.

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRAVERTINE TECHNOLOGIES

Le 5 novembre 2025, Arianne s'est associée, par le biais d'un protocole d'accord, à Travertine Technologies Inc. (« Travertine ») pour produire de l'acide phosphorique purifié en combinant le procédé exclusif de Travertine avec le concentré de phosphate à haute pureté d'Arianne.

Le procédé phosphaté de Travertine produit de l'APP à partir du concentré de phosphate utilisant de l'acide sulfurique recyclé, éliminant ainsi un coût important associé à la production de APP. De plus, ce procédé élimine les déchets de phosphogypse tout en produisant des matériaux carboneutres ou carbonés négatifs pour les ciments, ce qui le rend écologique. Le concentré de phosphate d'Arianne est une matière première idéale pour ce procédé grâce à sa grande pureté et nature à faible contamination. Les travaux actuels sont en cours pour faire progresser l'ingénierie sur une petite installation commerciale de phase 1 qui devrait produire de l'APP destiné à la production de matériaux actifs cathodiques au phosphate de fer de lithium (« LFP »).

Travertine exploite actuellement une installation de RD&D et d'ingénierie au Colorado ainsi qu'une usine de démonstration dans l'État de New York. La feuille de route du partenariat progresse grâce à une production d'APP de plus en plus importante, obtenant des économies d'échelle plus grandes, tout en construisant une chaîne d'approvisionnement nord-américaine grâce à des partenariats de prise de données avec les fabricants LFP CAM, batteries et automobiles.

APPLICATION DIRECTE

Arianne travaille avec le Cégep de Rivière-du-Loup sur le développement d'une nouvelle génération d'engrais à partir de déchets organiques et du concentré de phosphate de haute pureté et peu contaminant d'Arianne.

En octobre 2023, la Société et le Groupe environnement et biotechnologie (« GERB ») du cégep de Rivière-du-Loup ont reçu une subvention de 727 500 \$ sur trois ans pour le développement d'un engrais organique prometteur. Le projet est en cours, dirigé par les partenaires.

Arianne travaille également avec Northern Nutrients de la Saskatchewan et a fourni son concentré de phosphate à combiner dans les compositions d'engrais exclusives de Northern Nutrient pour obtenir un engrais multi nutriment qui peut être directement appliqué sur le champ de l'agriculteur. Les tests de ce nouvel engrais exclusif ont eu lieu au cours de l'été 2022. Les résultats reçus par Northern Nutrients ont été concluants et d'autres tests pourraient être effectués à l'avenir, les prochaines étapes n'ont pas été établies par eux.

À l'heure actuelle, la pratique de l'industrie consiste à prendre le concentré de phosphate extrait et à l'expédier à une installation d'acide phosphorique. Là, il est combiné avec de l'acide sulfurique et d'autres ingrédients pour fabriquer des engrais à base de phosphate « en aval » tels que le MAP et le DAP. En travaillant avec des organismes de recherche et commerciaux, Arianne cherche des moyens de modifier le processus traditionnel et de combiner son concentré avec des déchets organiques ou d'autres bactéries qui permettraient à son concentré de phosphate d'être utilisé efficacement en agriculture sans avoir besoin de produits fertilisants acidulés traditionnels.

Pour l'industrie agricole, cela pourrait permettre à l'agriculteur de s'éloigner des procédés à base d'acide et, en s'intégrant aux déchets organiques, permettre un processus circulaire et respectueux de l'environnement. Sur le plan logistique, cela permettrait également à Arianne d'être moins dépendante des installations en aval pour acheter son phosphate et le transformer en engrais. Reportez-vous à la section BATTERIE AU LITHIUM-FER-PHOSPHATE (LFP).

TECHNOLOGIE À BASE D'HYDROGÈNE

Actuellement, les électrolyseurs ont trois défis principaux pour la production de masse : performance, durabilité et coût. Les recherches actuelles portent sur l'utilisation de matériaux à base de phosphate dans les composants de l'électrolyseur et permettraient de relever ces défis. Le phosphate permet une plus grande conductivité ionique et optimisera la production d'hydrogène.

Arianne Phosphate travaille avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (« UQTR ») pour évaluer l'utilisation du concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne dans les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène destiné aux piles à combustible à hydrogène. Les travaux de l'UQTR portent sur les conceptions autour de la membrane échangeuse de protons (« PEM »). Le projet est en cours, dirigé par les partenaires.

ACCORDS FORMELS

En septembre et décembre 2018, la Société a annoncé la signature officielle de deux accords formels d'approvisionnement. Aux termes de ces accords, les acheteurs ont conclu des contrats à long terme pour acheter le concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne qui sera expédié à l'usine de traitement des acheteurs pour un traitement ultérieur en produits phosphatés en aval. Les accords formels comportent également un mécanisme qui permet de le prolonger au-delà de la période contractuelle initiale et d'appliquer des prix qui tiennent compte de la haute qualité du concentré d'Arianne. La Société mène des discussions et des négociations continues avec d'autres clients potentiels et acheteurs.

Fin 2021 et début 2022, Arianne avait prolongé les ententes existantes en repoussant la date de début de la production commerciale, ce qui démontre l'intérêt du marché pour notre roche et le soutien que nous recevons de nos futurs clients.

Comme l'a indiqué la Société, Arianne poursuit la construction d'une installation pour produire un acide phosphorique de haute pureté afin de tirer parti de l'évolution de la demande du marché et de l'économie supérieure. L'actif de la Société serait un acheteur important de concentré de phosphate de la mine de Lac à Paul, réduisant ainsi l'intérêt d'Arianne à vendre du concentré de phosphate à d'autres clients. Par conséquent, la Société réexamine ses ententes d'achat de concentré de phosphate et pourrait laisser expirer une partie ou la totalité de ces ententes. Au cours du dernier trimestre de 2024, la Société a décidé de ne pas prolonger l'une des ententes d'achat avec une échéance en 2024. L'autre contrat est toujours valide.

RÉSERVES DU PROJET PAUL

Les réserves prouvées et probables (P&P) estimées dans l'étude de faisabilité publiée en octobre 2013 sont présentées dans le tableau suivant :

RÉSERVES	ZONE PAUL	
	Cut-off grade ("COG"): 3.5% (P ₂ O ₅)	
	TONNAGE (MT)	GRADE (%P ₂ O ₅)
PROUVÉES	313,71	6,92
PROBABLES	158,38	6,80
TOTAL (P+P)	472,09	6,88

Notes:

1. Mr. Alex Topalovic, Directeur minier, WorleyParsons Canada Services Ltd, personne qualifiée indépendante en vertu du Règlement 43-101, a préparé les réserves minérales avec le support d'Amanda Fitch (P.Eng, Ing.) and John Cairns (P.Eng)
2. Effectif: 2013-10-15
3. Fx (CAD:USD): 0.9524
4. Coûts d'opération moyens: 93.7 USD
5. Prix de vente du concentré: 213 USD/tonne.
6. Réserves minérales sont supportées par un 43-101 conforme "Feasibility Study to Produce 3Mtpy of High Purity Apatite Concentrate at the Lac a Paul Project, Québec, Canada."
7. Les réserves minérales ne seraient pas matériellement affectées par des enjeux environnementaux, de permis, juridiques, de marketing et autres, sur la base des informations actuellement disponibles.
8. Référence: Communiqué de presse 2013-10-24
9. Les documents justificatifs sont disponibles sur SEDAR+ sous le profil de la Société à www.sedarplus.ca

RESSOURCES DU PROJET PAUL

Grâce à d'autres activités d'exploration achevées en 2014, des ressources supplémentaires ont été estimées pour le projet. Toutes les ressources à jour du projet du Lac à Paul sont présentées dans le tableau suivant :

RESSOURCES	ZONE PAUL + E EXT. + W EXT COG: 4.0% (P ₂ O ₅)	
	TONNAGE (Mt)	GRADE (%P ₂ O ₅)
MESURÉES (M)	317 640	7,29
INDIQUÉES (I)	385 060	7,05
TOTAL (M+I)	702 700	7,16
INFÉRÉES	26 010	6,58

1. Mr. Claude Duplessis, Ingénieur, GoldMinds Geoservices Inc., personne qualifiée indépendante en vertu du Règlement 43-101, a préparé les ressources minérales avec le support de Mr Merouane Rachidi PhD. Géo
2. Effectif: 2015-02-18 Toutes les ressources minérales ont été estimées conformément aux définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (CIM) (2014), comme l'exige le règlement 43-101.
3. Les ressources minérales incluent les réserves minérales.
4. Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.
5. Les ressources minérales rapportées démontrent des perspectives raisonnables d'une éventuelle extraction économique, comme l'exige le Règlement 43-101.
6. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée.
7. Les réserves minérales ne seraient pas matériellement affectées par des enjeux environnementaux, de permis, juridiques, de marketing et autres, sur la base des informations actuellement disponibles.
8. Les documents justificatifs sont disponibles sur SEDAR+ sous le profil de la Société à www.sedarplus.ca

RESSOURCES	MANOUANE COG: 2.43% (P ₂ O ₅)	
	TONNAGE (Mt)	GRADE (%P ₂ O ₅)
MESURÉES (M)	136,9	5,93
INDIQUÉES (I)	26,9	5,64
TOTAL (M+I)	163,8	5,88
INFÉRÉES	-	-

RESSOURCES	TRAMAN SUD COG: 3.5% (P ₂ O ₅)	
	TONNAGE (Kt)	GRADE (%P ₂ O ₅)
MESURÉES (M)	-	-
INDIQUÉES (I)	-	-
TOTAL (M+I)	-	-
INFÉRÉES	146 000	5,30

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Mr. Claude Duplessis, Ingénieur, SGS Canada Inc., personne qualifiée indépendante en vertu du Règlement 43-101, a préparé les ressources minérales. 2. Effectif: 2011-11-08 Toutes les ressources minérales ont été estimées conformément aux définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (CIM) (2010), comme l'exige le règlement 43-101. 3. Les ressources minérales incluent les réserves minérales. 4. Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis. 5. Les ressources minérales rapportées démontrent des perspectives raisonnables d'une éventuelle extraction économique, comme l'exige le Règlement 43-101. 6. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée. 7. Les réserves minérales ne seraient pas matériellement affectées par des enjeux environnementaux, de permis, juridiques, de marketing et autres, sur la base des informations actuellement disponibles. 8. Les documents justificatifs sont disponibles sur SEDAR+ sous le profil de la Société à www.sedarplus.ca | <ol style="list-style-type: none"> 1. Claude Duplessis, Ingénieur, GoldMinds Geoservices Inc., personne qualifiée indépendante en vertu du Règlement 43-101, a préparé les ressources minérales. 2. Effectif: 2014-07-16 Toutes les ressources minérales ont été estimées conformément aux définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (CIM) (2014), comme l'exige le règlement 43-101. 3. Les ressources minérales incluent les réserves minérales. 4. Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis. 5. Les ressources minérales rapportées démontrent des perspectives raisonnables d'une éventuelle extraction économique, comme l'exige le Règlement 43-101. 6. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée. 7. Les réserves minérales ne seraient pas matériellement affectées par des enjeux environnementaux, de permis, juridiques, de marketing et autres, sur la base des informations actuellement disponibles. 8. Les documents justificatifs sont disponibles sur SEDAR+ sous le profil de la Société à www.sedarplus.ca |
|--|---|

RESSOURCES	NICOLE COG: 3.5 % (P ₂ O ₅)	
	TONNAGE (Kt)	GRADE (%P ₂ O ₅)
MESURÉES (M)	-	-
INDIQUÉES (I)	-	-
TOTAL (M+I)	-	-
INFÉRÉES	78 200	5,34

RESSOURCES	TRAVERSE COG: 3.5 % (P ₂ O ₅)	
	TONNAGE (Kt)	GRADE (%P ₂ O ₅)
MESURÉES (M)	-	-
INDIQUÉES (I)	-	-
TOTAL (M+I)	-	-
INFÉRÉES	17 000	5,98

1. Mr. Claude Duplessis, Ingénieur, GoldMinds Geoservices Inc, personne qualifiée indépendante en vertu du Règlement 43-101, a préparé les ressources minérales.
2. Effectif: 2014-05-15 Toutes les ressources minérales ont été estimées conformément aux définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (CIM) (2014), comme l'exige le règlement 43-101.
3. Les ressources minérales incluent les réserves minérales.
4. Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.
5. Les ressources minérales rapportées démontrent des perspectives raisonnables d'une éventuelle extraction économique, comme l'exige le Règlement 43-101.
6. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée.
7. Les réserves minérales ne seraient pas matériellement affectées par des enjeux environnementaux, de permis, juridiques, de marketing et autres, sur la base des informations actuellement disponibles.
8. Les documents justificatifs sont disponibles sur SEDAR+ sous le profil de la Société à www.sedarplus.ca

1. Mr. Claude Duplessis, Ingénieur, GoldMinds Geoservices Inc, personne qualifiée indépendante en vertu du Règlement 43-101, a préparé les ressources minérales.
2. Effectif: 2014-07-16 Toutes les ressources minérales ont été estimées conformément aux définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (CIM) (2014), comme l'exige le règlement 43-101.
3. Les ressources minérales incluent les réserves minérales.
4. Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.
5. Les ressources minérales rapportées démontrent des perspectives raisonnables d'une éventuelle extraction économique, comme l'exige le Règlement 43-101.
6. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée.
7. Les réserves minérales ne seraient pas matériellement affectées par des enjeux environnementaux, de permis, juridiques, de marketing et autres, sur la base des informations actuellement disponibles.
8. Les documents justificatifs sont disponibles sur SEDAR+ sous le profil de la Société à www.sedarplus.ca

MÉTALLURGIE

En 2020, la Société a effectué des tests métallurgiques effectués aux laboratoires COREM à Québec, au Canada. Arianne a évalué les avantages de l'utilisation d'un agent collecteur différent provenant de NordChem, une entreprise canadienne qui fournit des produits chimiques sur mesure à l'industrie minière. Les résultats de ces tests ont démontré qu'Arianne pouvait produire un concentré de phosphate de 40,25 % P₂O₅ en moyenne avec des taux de récupération variant entre 91,1 % et 93,2 % et, combiné à la rapidité avec laquelle ce collecteur agit, permettrait également de réaliser des économies dans la production de notre concentré de haute pureté.

En 2020, Arianne a également reçu d'autres résultats de tests visant à optimiser son procédé métallurgique. Le processus a été exécuté à des températures d'eau plus basses pour simuler les températures de l'eau disponibles sur le site pendant la majeure partie de l'année d'exploitation. L'utilisation d'eau à 4 °C, par opposition aux 20 °C testés à l'origine, n'a montré aucun effet néfaste sur la récupération ou la qualité du concentré de phosphate d'Arianne et permettra donc à Arianne de produire le même produit de qualité tout en réduisant le temps et les coûts associés au chauffage.

Les tests réalisés en 2013 pour l'étude de faisabilité ont démontré la possibilité de produire un concentré d'apatite contenant 38,6% de P₂O₅ avec une récupération de 90%. Des tests supplémentaires effectués à la demande de clients potentiels ont considérablement amélioré la qualité du concentré en abaissant la teneur en certains contaminants, réduisant ainsi le ratio des éléments mineurs (RFG) de 0,089 à 0,030. Ces tests nous ont permis de produire plus d'une tonne de concentré avec une teneur en P₂O₅ de 40%.

TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

Le conflit actuel au Moyen-Orient représente un risque pour les producteurs de produits phosphatés de la région. De plus, la possibilité de guerres commerciales avec les États-Unis pourrait perturber le commerce mondial des phosphates. Le Canada, en particulier, n'a pas de production nationale de phosphate et tout tarif mis en œuvre pourrait avoir un impact négatif sur les agriculteurs du pays. Cela continue de souligner l'importance d'une juridiction géopolitique sûre.

La demande mondiale de phosphate devrait augmenter à moyen et long terme en raison de la croissance démographique mondiale et d'un changement dans les habitudes alimentaires vers des aliments plus riches en protéines, avant de prendre en compte les besoins supplémentaires liés aux batteries LFP. Dans ce contexte, le projet Lac à Paul peut satisfaire une partie de cette demande croissante et assurer un approvisionnement fiable et sécuritaire en roche phosphatée de haute qualité. Le phosphate n'a pas de substitut en agriculture et est un composant clé essentiel à la vie. Il aide au développement des racines et à la résistance à la sécheresse chez les plantes.

Les acheteurs de phosphate (clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité des approvisionnements et sont conscients de la situation géopolitique bénéfique concernant la région où se trouve la mine. Le projet Lac à Paul est situé dans une juridiction politiquement stable et favorable à l'exploitation minière. De plus, en raison de la législation européenne et des problèmes environnementaux en Amérique du Nord, il y a eu une prise de conscience croissante de la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications. En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour les roches phosphatées de plus grande pureté, comme celle d'Arianne, devrait augmenter. L'offre a également été limitée par l'interdiction d'exportation des engrais phosphatés par la Chine et, maintenant, par la restriction des exportations en provenance de Russie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

DESCRIPTION	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 734 703	1 431 429
Total de l'actif (a)	66 499 134	65 026 707
Total du passif (b)	46 267 114	33 082 368

- (a) Les variations de l'actif total et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont principalement liées aux activités normales de la Société au cours de la période qui sont principalement passées en charges, y compris les travaux sur la PFS, qui a été complétée en juin 2024. De plus, en octobre 2024, la Société a reçu un investissement de 3,8 millions de dollars.
- (b) L'augmentation du passif est principalement attribuable à la charge de désactualisation de la ligne de crédit et à la nouvelle débenture convertible de 3,8 millions de dollars reçue en octobre 2024.

PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSE LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

DESCRIPTION	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
Perte nette	11 124 093	8 497 045
Perte de base et diluée par action	0,05	0,04

Au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, les variations importantes incluses dans la perte nette étaient les suivantes :

	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
Projets d'application directe et étude de préfaisabilité (i)	557 377	657 018
Frais financiers (ii)	9 211 075	6 384 913

- (i) La Société a passé en charges les travaux de recherche effectués sur la demande directe du concentré de roche, et les salaires connexes n'ont donc pas été capitalisés. Ces projets ont eu un impact sur les honoraires des professionnels et des consultants et comprennent, en 2024, les coûts de PFS engagés pour la construction d'une usine d'APP dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et les études réalisées sur l'APP directement en 2025.
- (ii) Les charges financières pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 sont plus élevées parce que la désactualisation de la ligne de crédit est plus élevée à mesure que l'échéance approche et comprend la désactualisation et la variation de la juste valeur des dérivés incorporés sur la débenture convertible.

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSE LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

DESCRIPTION	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
Perte nette	4 148 760	2 781 473
Perte de base et diluée par action	0,02	0,01

Au cours des périodes de trois mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, les variations importantes incluses dans la perte nette étaient les suivantes :

	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
Projets d'application directe et étude de préfaisabilité (i)	91 748	19 290
Frais financiers (ii)	3 596 641	2 284 988

- (i) La Société a passé en charges les travaux de recherche effectués sur la demande directe du concentré de roche, et les salaires connexes n'ont donc pas été capitalisés. Ces projets ont eu un impact sur les honoraires des professionnels et des consultants et comprennent, en 2024, les coûts de PFS engagés pour la construction d'une usine d'APP dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et les études réalisées sur l'APP directement en 2025.
- (ii) Les charges financières pour la période de trois mois close le 30 septembre 2025 sont plus élevées parce que la désactualisation de la ligne de crédit est plus élevée à mesure que l'échéance approche et comprend la désactualisation et la variation de la juste valeur des dérivés incorporés sur la débenture convertible.

FLUX DE TRÉSORERIE, CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET GESTION DU CAPITAL

Au 30 septembre 2025, la Société avait un fonds de roulement négatif de 39 474 728 \$ (fonds de roulement négatif de 575 683 \$ au 31 décembre 2024). Le fonds de roulement comprend la débenture convertible de 4 322 353 \$ au 30 septembre 2025, même si le remboursement est dû en 2027 parce que l'option de conversion est un dérivé et non un élément de capitaux propres (note 5). La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses d'exploitation et de développement budgétées pour les 12 prochains mois, compte tenu de l'échéance de la ligne de crédit, en mars 2026. Ces circonstances sont révélatrices de l'existence d'incertitudes significatives qui peuvent jeter un doute important quant à la capacité de la Société à respecter ses obligations à l'échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à une exploitation en continuité. La Société devra obtenir du financement pour 2026.

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement était négatif de 39 474 728 \$ au 30 septembre 2025, comparativement à un fonds de roulement négatif de 575 683 \$ au 31 décembre 2024. La diminution est attribuable à la ligne de crédit qui se trouve dans le passif à court terme puisque l'échéance est mars 2026. La nouvelle débenture convertible est également incluse dans le fonds de roulement, car l'option de conversion est un dérivé, même si le remboursement est dû en 2027.

FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS PAR (UTILISÉS DANS)	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
Activités d'exploitation (a)	(1 602 144)	(1 724 039)
Activités d'investissement	(109 666)	(52 578)
Activités de financement	(33 351)	(37 457)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 745 161)	(1 814 074)

- (a) Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les activités d'exploitation sont liées aux activités de recherche liées à l'utilisation alternative de la roche phosphatée et aux études visant à optimiser le rapport entre l'APP et l'acide de deuxième niveau. Pour la même période de 2024, l'accent a été mis sur l'étude PFS et les activités de recherche.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

DESCRIPTION	T3-2025 (B)	T2-2025 (B)	T1-2025 (B)	T4-2024
Perte nette (bénéfice net)	(4 148 760)	(3 528 154)	(3 447 179)	(2 493 674)
Perte de base et diluée par action	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,01)

DESCRIPTION	T3-2024	T2-2024	T1-2024	T4-2023 (A)
Perte nette	(2 782 496)	(2 823 420)	(2 892 729)	2 485 117
Perte de base et diluée par action	(0,01)	(0,01)	(0,01)	0,01

- (A) La Société a réalisé un bénéfice net pour le quatrième trimestre 2023 car le calendrier prévu et les flux de trésorerie attendus de la ligne de crédit ont été revus, ce qui a réduit les frais financiers sur la ligne de crédit.
- (B) La perte nette plus élevée pour le trimestre clos est liée à un accroissement plus élevé de la ligne de crédit par rapport aux périodes précédentes, car l'échéance est mars 2026.

Les informations contenues dans le résumé des résultats trimestriels sont présentées conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les montants indiqués dans ce tableau sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle.

DISPOSITIONS HORS BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a conclu aucun accord hors bilan qui a, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans s'y limiter, des considérations telles que les liquidités et les ressources en capital.

APPLICATION DES NOUVELLES IFRS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. De plus, il y a un résumé des principales conventions comptables aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et un résumé des estimations et jugements comptables critiques dans la note 4 des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, le risque financier et la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Se reporter également à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les titres de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur doit examiner attentivement les risques décrits dans le rapport de gestion et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières (www.sedarplus.ca), avant d'investir dans les actions de la Société. Si l'un des risques décrits se produit, ou si d'autres se produisent, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient être gravement lésés, et les investisseurs pourraient perdre une proportion importante de leur investissement.

Se reporter au rapport de gestion au 31 décembre 2024 pour obtenir une liste complète des facteurs de risque liés à un investissement dans Arianne ou en lien avec les activités et les activités d'Arianne.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

AU 11 NOVEMBRE 2025	
Actions ordinaires	213 714 811
Options d'achat d'actions	7 644 667
Bons de souscription	37 000 000

(s) Raphaël Gaudreault
Raphaël Gaudreault
Chef des opérations

(s) Geneviève Ayotte
Geneviève Ayotte
Chef de la direction financière

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS CLÉS

MARCO GAGNON, Président exécutif du conseil d'administration
JEFFREY BECK, Chef de l'exploitation et administrateur
JIM COWLEY, Administrateur
STEVEN L. PINNEY, Administrateur
SIVA J. PILLAY, Administrateur
DOMINIQUE BOUCHARD, Administrateur
CLAUDE LAFLEUR, Administrateur

RAPHAËL GAUDREAU, Chef des opérations
GENEVIÈVE AYOTTE, Chef de la direction financière
BRIAN OSTROFF, Chef des initiatives stratégiques et d'affaires

SYMBOLES BOURSISERS

Dan : TSX-V (Canada)
JE9N: FSE (Allemagne)
DRRSF: OTCQX (ÉTATS-UNIS)

SIÈGE SOCIAL

901 Boul. Talbot, bureau 302
Chicoutimi (Québec) G7H 6N7
Tél. : 418-549-7316
Courriel : info@arianne-inc.com